Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203905-20251219-20250603-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf décembre à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 12 décembre 2025,

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Jérémy, LIBOUBAN Nicolas, LE COLZEER Magalie, LE GONIDEC Julie, BOBO Jeanne.

Procurations : PERON Samuel à Daniel LE MEUR et LE PIVER Alan à LIBOUBAN Nicolas

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

Secrétaire de séance : Philippe COLLET

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLUI DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;
Vu la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d 'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp Paimpol Agglomération,
Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public ;
Vu le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp Paimpol Agglomération.

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine